

## 1. Quand mon allocation est-elle payée ?

L'allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) est versée une fois par mois. Le paiement est toujours effectué le 4<sup>e</sup> mardi de chaque mois, sauf si celui-ci tombe après le 26. Dans ce cas, la date de paiement est avancée au 3<sup>e</sup> mardi du mois.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des paiements pour l'année 2021.

Vous devez tenir compte du fait qu'il peut s'écouler jusqu'à 3 jours ouvrables entre le moment où le service APA de votre mutuelle effectue le versement et le moment où l'argent arrive effectivement sur votre compte.

En 2021, les allocations sont versées aux dates suivantes :

- 26 janvier
- 23 février
- 23 mars
- 20 avril
- 25 mai
- 22 juin
- 20 juillet
- 24 août
- 21 septembre
- 26 octobre
- 23 novembre
- 21 décembre

Si vous percevez pour la première fois une allocation, vous y avez **droit à partir du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit votre demande**. Entre le moment de votre demande et la décision de votre mutuelle, plusieurs mois peuvent s'écouler. Si vous avez droit à une allocation, celle-ci vous sera également versée pour les mois pendant lesquels votre demande a été examinée. Cette somme (les « arriérés ») vous sera alors payée en même temps que le premier versement de l'allocation, à la fin du mois qui suit la décision. Si, dans l'intervalle, votre CPAS vous a accordé une avance, votre mutuelle remboursera d'abord votre CPAS ; elle vous versera ensuite le solde des arriérés.